

# Val-d'Oise: un jeune homme invoque la «possession» pour expliquer le meurtre d'un homosexuel

Par Le Figaro avec AFP  
Publié il y a 2 heures



Le 22 janvier 2018, les policiers découvrent le corps du chef comptable de 55 ans à son domicile de Jouy-le-Moutier, où il vivait seul depuis son divorce en 2008. Photo d'illustration. *Gérard Bottino / stock.adobe.com*

**Selon un expert psychiatre qui l'a examiné en janvier 2019, l'accusé était entré en contact avec la victime pour avoir des réponses à des questionnements sur l'homosexualité.**

Un jeune homme de 22 ans, poursuivi devant la cour d'assises du Val-d'Oise pour l'assassinat d'un homosexuel au domicile de ce dernier en 2018, a expliqué mercredi 8 septembre avoir répondu aux injonctions d'une «voix», alors qu'il était «possédé».

*«Il y a eu cette voix qui sortait de l'extérieur alors que d'habitude elle est à l'intérieur de mon cerveau. La voix m'a crié 'tue-le c'est un démon'»,* a expliqué l'accusé, âgé de 18 ans au moment des faits, interrogé pendant deux heures par la présidente de la cour d'assises où il comparait jusqu'à vendredi. *«A ce moment-là, ce n'était pas ma volonté à moi, j'étais possédé»,* a poursuivi le jeune homme, pull blanc et pantalon noir, voix basse et regard plus souvent fixé au sol que dirigé vers ses interlocuteurs.

Le 22 janvier 2018, les policiers découvrent le corps d'un chef comptable de 55 ans à son domicile de Jouy-le-Moutier, où il vivait seul depuis son divorce en 2008. Il baigne dans une mare de sang, son visage est tuméfié et il présente de longues plaies au niveau du cou et des hématomes au niveau du pubis... Selon les médecins légistes, outre un couteau, un objet tel qu'un tisonnier a pu être utilisé lors de l'agression.

### **«Situation conflictuelle» de l'accusé**

D'après le récit de l'accusé, sa violence a débuté après une approche de la victime. *«Quand il a posé la main sur ma cuisse j'avais le regard figé. J'étais tétanisé»*, a expliqué le jeune homme, décrivant un *«mélange de plein de peurs»*, dont celle des attentes de la victime, rencontrée une première fois trois semaines avant les faits, via un site principalement utilisé par la communauté gay. Il dit ensuite s'être réfugié dans la cuisine puis ne plus se souvenir de l'agression. Durant l'instruction, il avait décrit une lutte, des coups de couteau et de barre de fer.

Selon un expert psychiatre qui l'a examiné en janvier 2019, l'accusé était entré en contact avec la victime pour avoir des réponses à des questionnements sur l'homosexualité. L'expert a souligné ses *«pulsions homosexuelles (qui) viennent créer une structure conflictuelle»*. Pour l'ex-épouse et les quatre enfants du chef comptable, parties civiles, il a été victime d'un guet-apens.

L'accusé est également mis en examen pour extorsion et tentative de meurtre dans une autre affaire concernant les agressions de deux homosexuels rencontrés sur le même site. Il avait déclaré avoir ciblé des homosexuels pour se venger d'une agression sexuelle subie durant l'enfance. Les réquisitions et le délibéré sont attendus vendredi.